

Vingt ans d'épigraphie maxentaise (1599-1619)

Maxent, prieuré de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, bénéficie de l'appréciable avantage d'être bien connu dès 869, mais également dans le premier tiers du XVII^e siècle, lorsqu'y demeuraient deux ecclésiastiques « nés-natifs », Pierre Porcher (*ca.* 1562/1565-apr. 1637/av. 1658) et Noël Georges (*ca.* 1570-apr. 1632), qui ont laissé quantité de traces écrites de leur passage sur terre. Le premier fut recteur de Maxent entre le 8 août 1593 et le 28 février 1605, recteur de Saint-Thurial du 16 mars 1603 à au moins 1622, alors remplacé par un sien neveu et filleul également prénommé Pierre ; ayant récupéré son poste maxentais après le décès dudit neveu le 19 avril 1619, il résigna en 1631 en faveur d'un autre neveu, Guillaume. De plus, il avait été simultanément prieur de l'abbaye de Redon, du 6 février 1605 à 1637, année où ce même Guillaume lui succéda, et de surcroît notaire apostolique en 1621¹. Réformateur de la vie pastorale de sa paroisse, grand bâtisseur, il signa systématiquement les campagnes de ses travaux, autorisant ainsi un tableau de l'épigraphie maxentaise d'entre 1599 et 1619².

Sa vie et son œuvre sont connus grâce à Noël Georges, vicaire qui se piquait de littérature, réécrivant en particulier un mystère de saint Maxent joué en 1537 dans la paroisse dont il se fit l'historien. Il a laissé un manuscrit de plus de mille pages, encore confidentiel, mais qui devrait pouvoir jouir d'un large auditoire grâce à son édition – que l'on espère prochaine ! – due à un comité d'auteurs, dont Bruno Isbled, à qui nous sommes heureux de dédier la présente communication³.

1. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 G 122 : registre du greffe des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Malo, fol. 220-223, 284 v^o, 310-313 v^o, 325 v^o ; GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 6 vol., Rennes-Paris, Fougeray/R. Haton, 1880-1886, t. II [1881], p. 206 ; t. V [1884], p. 168 ; t. VI [1886], p. 301.

2. Nous remercions vivement Audrey Lemaire, Valérie Louw et Ange Prioul, habitants de Maxent, de nous avoir aimablement ouvert les portes de leurs demeures.

3. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 J 912 : *Manuscrit de Dom Noël Georges sur Pierre Porcher, prieur et recteur de Maxent, commencé en 1621, achevé vers 1640, 505 fol. et tables, relié.*

Le logis prioral (1599-1609)

Le bâtiment du prieuré de l'abbaye de Redon en Maxent, sis à une dizaine de mètres de la façade occidentale de l'ancienne église, pourrait-il dater des ^{xv^e}-^{xvi^e} siècles en raison de ses « pignons aigus du corps de logis » et de sa porte « de style ogival » ? Celle qui subsiste ne paraît pas remonter si loin dans le temps⁴. Il est vrai qu'aussitôt après sa prise de possession du prieuré, le 6 février 1605, Porcher, qui succéda à Jean Conen, y entreprit un vaste chantier de reconstruction, longuement décrit par Georges⁵ :

« [...] il print les fondements tout de neuf et bastit le prieuré plus hault de la moitié qu'il n'estoit au paravant, y mit du bois neuf, grilles, portes et fenestres, fist une sale ou estoit la premiere, et desus une sale haulte, et plus hault un grenier. Il fist une basse chambre en facon de cuisine ou avoit este le celier ancien, et un petit celier au bout. Et sur la basse chambre fist une belle chambre ou estoit la premiere [...] »

Après sa vente comme bien national, le 3 janvier 1791⁶, le bâtiment fut reconstruit environ un siècle plus tard sur ses bases anciennes et loti en plusieurs propriétés. Quelques érudits y mentionnent des inscriptions, tout d'abord Sigismond Ropartz, parlant d'une « pierre, noyée dans les maçonneries du nouveau presbytère [ce qui indiquait] que la maison avait été reconstruite au ^{xvii^e} siècle, sous l'administration de Pierre Porcher⁷. » Paul Banéat évoque bien « une pierre gravée des mots « I.H.S. 1599. D. Porcher. Prieur » » : mais, d'une part, elle a disparu et, de l'autre, en cette année, icelui Porcher n'était pas encore prieur⁸. Guillotin de Corson se montre plus disert :

« En restaurant son prieuré, Pierre Porcher y multiplia les inscriptions ; en voici quelques-unes qui méritent d'être signalées ; sur la poutre de la grande salle : *Ego Petrus Porcher, prior ac rector hujus parochiae, restauravi aedificia, anno 1605, in honorem Beatae Virginis Deiparae Beatique Maxentii* ; – dans la même salle, sur une autre poutre : *Labore et ad laborem huc me evexit Jesus* ; – dans le vestibule : *Virtute ac meritis non sanguine beneficia* ; – sur des cheminées, dans les chambres : *Porcher prior, 1609, et dom Porcher, de Besnard, prieur*. »

4. H. V. [VATAR, Hippolyte], « Maxent », dans Jean-Baptiste OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la nation bretonne*, 2^e éd. par MARTEVILLE, Alphonse et VARIN, Pierre, Rennes, Molliex, 2 vol., 1843, t. II, p. 23.

5. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 G 174/16 : « procès verbal de la prinse de possession du prieuré de macent et de l'estat d'icelluy » ; *Manuscrit...*, op. cit., fol. 426-426v^o : « L'estat des maisons du prieure de Maxent et le retablissement d'icelles ».

6. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Q 378 : estimation de biens nationaux, prieuré de Maxent.

7. ROPARTZ, Sigismond, *Études sur quelques ouvrages rares et peu connus – ^{xvii^e} siècle – écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne, suivies d'une bibliothèque de jurisprudence bretonne*, Nantes, A.-L. Morel, 1879, p. 57-79.

8. BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire. Archéologie. Monuments*, 4 vol., Rennes, J. Larcher, 1927, t. II, p. 360.

Les deux textes, « Par le travail et la peine, je me suis élevé jusqu'à Jésus » et « Des bienfaits [obtenus] par la vertu et les mérites, non par le sang », ont disparu, à la différence de ceux, en capitales romaines soignées, gravés sur un manteau de cheminée et sur une poutre sectionnée en trois fragments.

Manteau de cheminée (1609)

Sur le manteau (longueur 207 centimètres) d'une cheminée descendue depuis l'étage vers le rez-de-chaussée dans les années 1980 est fixée une pièce de bois large de 31 centimètres et épaisse de 4 centimètres, affichant une inscription longue de 172 centimètres ; ses lettres sont hautes de 5 centimètres, sauf celles de « AN^AGR », mesurant 2,6 centimètres. Juste au-dessus du texte, vers son milieu, trois cartouches circulaires frappés à l'emporte-pièce (diamètre 2,7 centimètres) entourent deux « P » – celui de gauche en miroir – qui représentent à la fois les initiales de Pierre Porcher mais aussi deux crossettes, très probables figurations de la crosse abbatiale de l'abbaye de Redon dont dépendait le prieuré de Maxent :

AN^AGR. PIERRE PORCHER. PRIOR CHER PERE 1609 :

Ainsi annoncée par le début de l'inscription, cette anagramme est également signalée par Georges⁹ :

« Et pour ce qu'il y est aydé de ses confreres, qui en cela sont comme seconds peres : il est bien a propos de mettre icy l'Anagramme de son nom & surnom pierre Porcher est premier cher pere, ou, prieur cher père. ».



Figure 1 – Maxent, prieuré, manteau de cheminée

Poutre en trois morceaux (1605)

Une longue inscription est gravée sur une poutre en chêne, sectionnée tout d'abord dans le sens de l'épaisseur et ensuite découpée en trois tronçons remployés comme palâtres de trois fenêtres de l'ex-prieuré, transformé en deux habitations distinctes. Ce texte, presque complet dans le sens de sa longueur, présente trois lignes, la dernière malencontreusement coupée en deux dans le sens de la hauteur :

9. *Manuscrit...*, *op. cit.*, fol. 167 v° : « Nous avons un Abbe en Maxent ».

- logis nord, premier étage : palâtre long de 161 cm (hauteur 17,5 cm, épaisseur 27 cm) ; longueur maximale de l'inscription – décalée à l'extrémité de droite – 37 cm) :

VIVAT IN ÆTE
EGO PETRVS P
ET ALIA HVIV

- logis nord, rez-de-chaussée : palâtre long de 173 cm (hauteur 15,8 cm, épaisseur 34 cm) :

NVM NOBILIS VIR IOANNES CONEN DÑS DE CHANVAUX BRIOC
ORCHER P^BBr RECTOR HVI⁹ PAROCHIAE HVC INTRAVI VT PRIO
SQE PRIOR AT⁹ ÆDIFICIA RESTAVRAVI PENIT⁹ NON MD [IC (?)]

- logis sud, rez-de-chaussée : palâtre long de 166 cm (hauteur 15,5 cm, épaisseur 32 cm) :

CESIS CVI⁹ PIA ET VERE NOBILI RESIGNATIONE
[R]O 1605 6 FEBR AC PAVLO POST HÆC
[---] VINEIS NEC TAM MIHI QVAM

Ces trois fragments, aux caractéristiques identiques (capitales romaines hautes de 3,5 centimètres, empattements des hastes, ligatures, signes abrégatifs avec tilde en milieu de mot, ou en forme de 9 – en exposant – en fin de mot), sont issus de la même poutre, longue d'au minimum 5 mètres¹⁰. En dépit de quelques lacunes dues à la moins bonne conservation de cette pièce de bois bûchée lors de sa récupération comme palâtres, ci-après une proposition de restitution :

VIVAT IN ÆTE[R]NVM NOBILIS VIR IOANNES CONEN DÑS DE CHANVAUX BRIOC CESIS CVI⁹ PIA ET VERE NOBILI RESIGNATIONE / EGO PETRVS PORCHER P^BBr RECTOR HVI⁹ PAROCHIAE HVC INTRAVI VT PRIORO 1605 6 FEBR AC PAVLO POST HÆC / ET ALIA HVIVSQ[U]E PRIOR AT⁹ ÆDIFICIA RESTAVRAVI PENIT⁹ NON MDI [---] VINEIS NEC TAM MIHI QVAM

« Que vive éternellement noble homme Jean Conen, seigneur de Chanvaux¹¹, du diocèse de Saint-Brieuc, d'une résignation véritablement noble¹². Moi Pierre Porcher, prêtre, recteur de cette paroisse, je suis entré ici comme prieur le 6 février 1605

10. L'inscription est trop longue pour fournir une reconstitution photographique convenable dans le cadre du format de la présente publication ; aussi n'en proposons-nous que trois détails.

11. Chanveaux, ancienne paroisse ayant fusionné avec Saint-Michel-et-Chanveaux (actuelle commune déléguée d'Ombrée d'Anjou, Maine-et-Loire), faisait partie de la seigneurie de la Jaille (lieu en Saint-Mars-la-Jaille, actuelle commune des Vallons-de-l'Erdre, Loire-Atlantique), dont dépendait également depuis le milieu du XIII^e siècle la seigneurie de Pordic, Côtes-d'Armor, fief de la famille Conen (Du Paz, Augustin, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* [...], Paris, N. Buon, 1619, p. 333-337).

12. Jean Conen avait pris possession le 11 juin 1595, mais se trouva en opposition avec Sébastien Cohignac en 1599 puis Pierre Radenatz pour la même cause en 1603 (GUILLLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé...*, op. cit., t. II, p. 207).



Figure 2a-c – Maxent, prieuré, détails des trois fragments de poutre remployés comme palâtres

et un peu plus tard, ici et ailleurs, j'ai restauré entièrement les bâtiments de ce prieuré. non en 1599 [? ---] ni autant que pour moi. »

Ce texte, dont la fin demeure douteuse et énigmatique, rappelle, avec de notables différences quant à son début et à sa fin, celui signalé par Guillotin :

« Moi, Pierre Porcher, prieur et recteur de cette paroisse, ai restauré ces bâtiments, l'année 1605, en honneur de la Bienheureuse Vierge Mère de Dieu et du Bienheureux Maxent » :

s'agit-il de deux inscriptions distinctes ?

Le « reliquaire » (1612)

Ce terme est employé par Georges pour désigner l'ossuaire¹³ :

« [Porcher fit] bastir un reliquaire tout neuf a la porte mortuale, et y relever les ossements des trespassez, qui ja de long temps estoient a terre dehors au coing de l'église entre la porte mortuale et la muraille du jardin du prieuré tombez sous la ruine d'un vieil reliquaire sur posts de bois, tout pourry de la pluye et de l'usage du temps. »

D'après Guillotin de Corson, l'édicule était :

« couvert de pieuses sentences gravées, telles que celle-ci : *Quicquid agas sapienter agas et respice finem*, et le nom de son constructeur, *D. P. Porcher, prieur, 1612.* »

La maxime latine avait été reprise par Georges¹⁴ :

« Le sage dit en ses proverbes une sentence que tous devoient considerer en ce monde : *Quid quid agas sapienter agas et respice finem.* ».

L'aurait-il extraite d'un célèbre recueil de textes à visée morale produit aux XIII^e-XIV^e siècles et à l'origine géographique débattue, fort diffusé dès la naissance de l'imprimerie, les *Gesta Romanorum* ? Nous proposons sa traduction par *Le Violier des Histoires Romaines*, édité à de nombreuses reprises à partir de 1521. Le chapitre 103 des *Gesta*, « *De omnibus rebus cum consensu et providencia semper agendis* », « (De toutes choses avecques consentement et providence tousjours à faire) », met en scène Domitien et un marchand qui lui vendit « *tres sapiencias* », « (trois sciences) », dont la première était « *Quidquid agas prudenter agas et respice finem* », « (Ce que tu fais, fais le sagement et regarde la fin) ». L'empereur la fit « escrire faisoit partout où il alloit, tant ès chambres que ès nappes et serviettes et autres choses » (*fecit scribi in aula, in camera et in omnibus locis, in quibus ambulare solebat, et in mappis, in quibus comedebat*¹⁵). Malheureusement, nous ne disposons plus ni des nappes ni des serviettes de Porcher (!), pas plus que des poutres qu'il fit graver pour ce « reliquaire » disparu corps et biens dès avant le relevé du cadastre napoléonien, en 1823.

13. *Manuscrit...*, *op. cit.*, fol. 354 : « Le mistere d'Amarilis et son personnage a Maxent » ; *ibid.*, fol. 437 : « Le bastiment du reliquaire de Maxent ».

14. *Ibid.*, fol. 227 : « L'exemple salutaire de chacun personnage ».

15. BRUNET, Gustave, *Le Violier des Histoires Romaines. Ancienne traduction française des Gesta Romanorum Nouvelle édition revue et annotée*, Paris, P. Jannet, 1858, p. 242-243 ; OESTERLEY, Hermann, *Gesta Romanorum*, Berlin, Weidmann, 1872, p. 431-432.

La chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Aides à Besnard (1618-1619)

Porcher fonda une chapellenie dans son village natal de Besnard, à 4 kilomètres à l'est de l'église paroissiale, comprenant une maison, une chapelle et une ferme de terres labourables, ce qui fut officialisé par un acte du 13 mai 1620 passé devant Raoul Porcher – encore un neveu – et de Jean Duaud, notaires de Maxent, puis approuvé le 15 juin suivant par Jacques Doremot, vicaire général de Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo (1610-1630)¹⁶. Georges évoque à plusieurs reprises cette fondation¹⁷ :

« [...] ce bon pere de Maxent [...] a beché les fondements et basti heureusement la chappelle de Nostre Dame de Toutes Aydes en un lieu ou jamais on n'avoit veu faire aucunes choses que fauscher de la lande. Il a devotement converty les espines en fleurs, et fait d'un desert terrien, une habitation celeste. »

Son évêque lui offrit des reliques :

« Il la fait donc bastir, et orner, puis la fait dedier solennellement le jour de l'Assomption Nostre Dame de my aoust par le Reverendissime pere en Dieu messire guillaume le Gouverneur Evesque de Saint Malo, mettant en une casse dans l'autel quelques relicques de Saint Jean et Saint Paul martyrs, qu'il avoit peu recouvrir de ses amys [...] ». »

La chapelle, entourée d'un cimetière, fut vendue en même temps que la chapellenie comme bien national le 18 avril 1792¹⁸ : tombant en ruine à l'époque de Guillotin de Corson, elle ne fut jamais reconstruite.

Inscription de la chapelle (1618)

Plusieurs auteurs évoquent une inscription de la chapelle en s'inspirant peu ou prou du précurseur, Ropartz, qui mentionne celle d'une pierre gravée placée au-dessus de sa porte :

Chapelle de Toutes-Aides, à l'honneur de Dieu et de la vierge mère Notre-Dame de Toutes-Aides, bastie ici et dotée, l'an 1618, par messire Pierre Porcher, prieur de Maxent, natif de ce village, pour le bien public et la commodité de ses voisins.

16. PORCHER, Pierre, *La fondation et dotation de l'Eglise de Maxent, Diocese de S. Malo [...]*, Rennes, J. Durand, 1622 [suivi de] *Advertissement ov epistre de M^{re} Pierre Porcher, Prestre, Prieur & Recteur de Maxent. A ses paroissiens dudit Maxent, touchant la Fondation de l'Eglise dudit lieu*, s.l. s.d. ; ID., *La fondation de la chappellenie de Toutes-aides, en la paroisse de Maxent, pres Besnard, av diocese de S. Malo*, Rennes, J. Durand, 1622.

17. *Manuscrit...*, *op. cit.*, fol. 389 v, « La chapelle de Nostre Dame de Toutes Aydes » ; fol. 444v°, « La fondation de Monsieur de Maxent ».

18. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, I Q 378 : estimation de biens nationaux, chapellenie de Besnard en Maxent.

En raison de la destruction de cette chapelle, remplacée au XIX^e siècle par un oratoire aujourd'hui ruiné, rien n'est connu du matériau constituant son support, ni *a fortiori* des dimensions et de la graphie de ce texte. Par contre, la date de 1618 est confirmée par celle de la bénédiction de la cloche initiale, le 8 décembre de cette année : elle fut remplacée par celle fondue en 1768 et conservée dans l'actuelle église paroissiale, aussi ignorons-nous son nom de baptême, bien que Porcher ait développé de longs paragraphes à son très codifié usage.

Inscription de la chapellenie (1619)

Une autre inscription, inédite celle-là, existe encore à la maison de la chapellenie de Besnard, au-dessus de l'entrée de sa façade sud, gravée sur une plaque rectangulaire (longueur 66,5 m, largeur 0,35 m, épaisseur 0,12 m) en possible calcaire de Crazannes¹⁹. Ce matériau importé des Charentes est – géologiquement et géographiquement – très voisin de celui employé pour des œuvres signalées par Porcher, à savoir

trois belles images de pierre de Taillebourg, fort artistement & anciennement taillées, qui sont l'image de nostre Dame, & l'image dudit saint Maxent en l'Eglise dudit lieu, & l'image de sainte Marie Magdeleine en la chapelle du Boisdavi. De telle matiere aussi ou de tuffeau est fait & richement taillé, elabouré & historié de tres-belles images le Sacraire ou Tabernacle ancien de ladite Eglise de Maxent.

L'inscription, entourée d'un encadrement faiblement incisé, se compose d'un texte gravé en dix lignes justifiées à gauche et à droite, de trois graphies différentes, la première en français composée en capitales romaines, les huit suivantes en latin en minuscules droites, la dernière également latine mais en italique. Les lettres minuscules, bien calibrées, font 10 millimètres de hauteur, sauf les « d » qui mesurent 23 millimètres, tout comme les capitales. Enfin, les caractères de la première ligne sont tous hauts de 15 millimètres, sauf le « C » initial, (40 mm), et le premier « T » de « TOVTES AIDES » (23 mm). La ponctuation comporte points et virgules, quelques phonèmes sont abrégés par des tildes : *consolatus* l'est par « cōfolat⁹ », son « ⁹ » terminal en exposant étant semblable à ceux utilisés à quatre reprises dans la poutre du prieuré. Les « i » sont systématiquement pointés, les « æ » ligaturés. Le lapicide, sans doute influencé par les usages typographiques de son temps, emploie des « f » allongés pour des « s » minuscules, remarque valant également pour le « c » et le « t » ligaturés de « Rector ».

CH[...]NIÉ DE N.D. DE TOVTES AIDES
V[a]na & caduca terræ gaudia, deduc nos, Iefu. ad cæleftia æterna.
Fac mecum fignū in bonū vt videant qui oderūt me &
cōfundantur, quoniā Tu Dñe adiuuifti me & cōfolat⁹ es me.
Ego P. Porcher indigñ faceros, Prior ac Rector de Maxēt,

19. Nous remercions vivement Louis Chauris pour cette expertise.

hinc oriundus, a Deo petij & accepi.
 Nō me, fed Deū in me, qui per me gratis hæc fecit laudate
 orate autem pro me peccatore.
Ad honorem Dei ac deiparæ utilitatēque patriæ. 1619.

« Chapellenië de Toutes Aides

Vains et fragiles sont les plaisirs terrestres, conduis-nous, Jésus, aux cieus éternels. Faites éclater quelque signe en ma faveur, afin que ceux qui me haïssent le voient, et qu'ils soient confondus, parce que vous m'avez, Seigneur, assisté, et que vous m'avez consolé²⁰. Moi,



Figure 3 – Maxent, Besnard, chapellenie, blason et inscription

20. Ps 85, v. 17 (*La Bible*, trad. Louis-Isaac LEMAISTRE de SACY, éd. Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 1990, p. 14).

P [ierre]. Porcher, prêtre indigne, Prieur et Recteur de Maxent, originaire de ce lieu, à Dieu j'ai demandé et j'ai reçu. Ce n'est pas moi, mais Dieu en moi et qui par moi, a fait ceci gratuitement [pour l'amour de Dieu]. Louez-le, et priez-le encore pour mes péchés. *En l'honneur de Dieu et de la mère de Dieu et pour l'utilité de la patrie.* 1619. »

Au-dessus de cette plaque inscrite se trouve un écu sculpté dans le même matériau qu'elle. Entouré de deux palmes, il montre en chef une étoile, deux lances (?) entrecroisées cantonnées de deux hermines superposées aux lettres IHS – avec une croix posée sur la traverse du H –, elles-mêmes dominant un cœur percé de trois clous. Ce ne sont évidemment pas les armes du prieuré, « d'argent à un calice de gueules accomp. de quatre croix tréflées de même, 2 et 2¹ ». Peut-être s'agit-il d'un blason symbolique, traduction figurée de l'inscription, avec le Christ (IHS, devise des jésuites qui formèrent, au collège de Rennes Pierre Porcher, le neveu et filleul de notre recteur et prieur), la Vierge (étoile, cœur percé de clous), la patrie (hermines) et les méchants confondus²².

Projet d'épithaphe de Porcher

Porcher disparaît des sources documentaires à partir de 1637, à tel point que la date de son décès est inconnue, les registres de sépultures de Maxent s'interrompant malencontreusement entre 1621 et 1651. Par souci d'humilité, bien qu'il ait institué en 1599 un dispositif de sépultures payantes par « passées » ou « carrées » dans l'église, celle du chœur étant réservée au clergé²³, il reposa à l'extérieur, dans le cimetière paroissial. Sa tombe y est évoquée une fois, le 14 septembre 1658, quand « fut Inhume & enterre un deffunct fils de grand Jan porcher dedans le Cimetiere de Maxent proche le tombeau du deffunct visce abbé ». Rien ne permet de préciser la nature dudit « tombeau », encore moins de vérifier si l'épithaphe concoctée par Georges y fut apposée²⁴ :

Ceux qui verront sa mort, apres avoir catholicquement faict ses obsecques pourront bien veritablement escrire sur sa pierre tombale, ou sur la muraille a coste de son sepulchre un tel epitaphe, ou plus beau que cestuy-cy.

Cy nostre Pere cher
Gist le Prieur Porcher
Qui par son entremise
Repara ceste Eglise,
Rebastit les Manoirs,

21. CHASSIN du GUERNY, René, *Charles d'Hozier. Armorial général de France (Édit de novembre 1896). Bretagne, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale*, Rennes, Larcher, 1930, t. I, p. 470.

22. Nous remercions vivement Georges Provost de nous avoir proposé cette hypothèse.

23. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 10 NUM 35169 185 : Maxent, Sépultures, 1590-1620.

24. *Manuscrit...*, op. cit., fol. 471-417v : « Le vingtiesme Acte de l'histoire ».

Racquita les devoirs
 De Redon et la Haye,
 Le bois de hault fustaye,
 Puis en fist un presant
 Au thresor Saint Maxent.
 Son corps en une biere
 Gist soubz ceste pierre,
 Son Esprit trespasse
 REQUIESCAT IN PACE.
 AMEN.

Les épitaphes en bouts-rimés d'Ancien Régime sont rarissimes en Bretagne. À peine peut-on en citer deux antérieures d'environ un siècle au trépas de Porcher et destinées à la très haute aristocratie, celles de Françoise de Foix († 16 octobre 1537) – écrite par Clément Marot – et de Jean de Saint-Amadour († 6 juillet 1538). Mentionnons celle, méconnue, de l'église paroissiale de Saint-Marc-le-Blanc, ornée de six vers :

FRANCOIS DE SCEAV[X] / GIST.EN.CE.TOMBEAV / [...] DE.TA.CHARITE / DEMANDE.SEVLEMENT /
 DEVX.PATER.ET.AVE / [POVR. (?)] SON.SOVLAGEMENT.

Il s'agit probablement du personnage baptisé le 26 juillet 1670 à Saint-Marc, mais dont la date de décès est ignorée en raison des lacunes des registres de sépultures.

Un recteur et prieur exceptionnel

Porcher, après avoir bataillé pour collecter des fonds, fit effectuer à l'église paroissiale, entre 1621 et 1626, d'importantes restaurations abondamment décrites par Georges²⁵. Il est très probable que nombre d'inscriptions dédicatoires y furent alors apposées ; malheureusement, la destruction *ad fundamentum*, entre mars 1893 et mars 1898, d'un édifice dont les parties les plus anciennes remontaient à 860, nous en prive à tout jamais. Néanmoins, le corpus ici recueilli des inscriptions maxentaises, bien que réduit, demeure exceptionnel pour une paroisse rurale de Haute-Bretagne du premier XVII^e siècle. En effet, il se rencontre fréquemment, gravés le plus souvent sur les sablières, de courts textes fournissant la date de travaux, accompagnés des noms des commanditaires. Citons l'exemple, typographiquement bien moins réussi que ceux de Maxent, dont il est contemporain, de la chapelle Saint-Jacques de Coganne, en Paimpont²⁶ :

25. *Ibid.*, fol. 449 ; « La belle reparation de l'église de Maxent » ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 G 174/7 : « proces verbal des reparations requises a l'église de massant fait unanimement le consentement du prieur et paroissiens », 20 janvier 1621.

26. BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine...*, *op. cit.*, t. III, p. 37.

M^E IACQ. SAVLNIER. S^R. DE. LA VILLE AVBRY. / GREFFIER. DE. BRECILLIEN. ET. PLELAN. MARIE /
A. HONORABLE. FEMME. IEANĒ. GUYON. ONT / FAIT. BASTIR AVPROPRE. DELVY. ET FONDE. / CETTE.
CHAPPELLE. 1620. LĀS DEO

Mais il ne s'est pas trouvé ailleurs qu'à Maxent un prêtre lettré, formé durant trois années à la Sorbonne, qui marqua, certes fort immodestement, son territoire pour y affirmer haut et fort ses doubles prérogatives de prieur et recteur !

Philippe GUIGON
fouilleur de l'église de Maxent (1991-1992)

Jacques GUILLEMOT
maire de Maxent (2003-2014)

Victime d'une longue maladie, Jacques Guillemot s'est éteint le 22 juillet 2024, ayant juste eu le temps de relire et de corriger ce texte écrit en commun. Spécialiste incontesté de Maxent, en particulier de Pierre Porcher et de Noël Georges, dont il avait transcrit l'épais manuscrit, il en sera, hélas à titre posthume, l'un des éditeurs.